



# Le petit Bouvaincourtois



## SOMMAIRE

Les vœux du Maire  
L'état civil  
Informations pratiques  
Quelques rappels  
Les travaux dans la commune  
Vie de la commune  
Vie de la Communauté de Communes  
Détendez-vous...

page 2  
page 3  
pages 4 - 6  
pages 7 - 8  
pages 9 - 10  
page 11 - 15  
page 16 - 18  
page 19



Bulletin Municipal - N° 10 - Mars 2019



## Les vœux du maire

Bouvaincourtoises, Bouvaincourtois,

Le 26 janvier dernier, j'ai eu le plaisir de vous recevoir dans la salle polyvalente pour la 5<sup>ème</sup> cérémonie des vœux.



Après avoir présenté au nom de toute l'équipe municipale, les vœux de santé, de joie, de réussite, j'ai ouvert une parenthèse au sujet d'un évènement qui est apparu en fin d'année 2018 je veux parler du mouvement social dit des « gilets jaunes », je comprends ce mouvement qui défend le pouvoir d'achat de tout le monde ne l'oublions pas, et je leur apporte mon soutien. Je comprends aussi un certain agacement, dû à la gêne occasionnée par leurs actions. Pour conclure cette parenthèse j'ai signalé qu'un cahier de doléances était à la disposition de tous en mairie.

Après avoir résumé le travail de l'équipe municipale et énuméré la liste des travaux effectués durant l'année 2018 (cette liste vous la trouverez dans ce bulletin) j'ai évoqué les projets pour l'année 2019 notamment la mise aux normes et la rénovation de l'ensemble Mairie Ecole Garderie et Cantine.

S'en est suivi le moment des remerciements. Tout d'abord aux agents communaux, ils peuvent être fiers de leur travail, puis aux différentes associations, et pour terminer à mon premier adjoint Monsieur Yves Mainnemarre et à tous les membres du conseil municipal pour leurs implications dans la vie communale.

Ensuite est venu le temps des récompenses. Les premières ont été pour les enfants ayant participé aux concours de dessin, ils ont été huit de six à quatorze ans. Ce concours fut organisé par la bibliothèque municipale sous la houlette de Madame Heudes Sabrina. Ils se sont vu remettre un bon d'achat de 20 Euros et un diplôme par Monsieur Philippe Decagny, adjoint en charge de la commission « enfance et jeunesse ».

De même j'ai tenu à mettre à l'honneur trois bénévoles, ces personnes qui rendent service, volontairement et sans tirer profit. C'est pour toutes ces valeurs, pour leur grande implication dans l'organisation, la gestion de la bibliothèque municipale et du jardin pédagogique qu'elles ont reçu la médaille et le diplôme d'honneur de la commune remis par Madame Yveline Henocque adjointe en charge de la commission « des festivités et des actions sociales »

Cette année, je voulais féliciter et mettre à l'honneur les trois employés municipaux pour l'extraordinaire travail qu'ils ont effectué dans le cadre du concours « Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France 2018 ». Ils ont été créatifs et imaginatifs. Ils sont les acteurs actifs de notre village. Mon premier adjoint Monsieur Yves Mainnemarre leurs a remis la médaille et un diplôme d'honneur de la commune.

Ce 26 janvier 2018, après un discours de mon premier adjoint retraçant ma longue carrière d'élu au service de la collectivité, j'ai eu l'honneur, le plaisir et la fierté d'être décoré par Monsieur Claude Bardoux, notre Maire Honoraire, de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon OR. Je résumerais ces 35 ans par une citation, de mon premier adjoint, « 35 années c'est long et court à la fois ». Long lorsque l'on traverse des périodes difficiles, court lorsque l'on réalise beaucoup de choses et que l'on voit les projets aboutir.

Ce mandat de maire se termine en mars 2020. Pendant ces quatorze mois restants, j'aurai la volonté de continuer de faire toujours mieux au service de notre belle commune et pourquoi pas après mars 2020 ?

Je vous renouvelle tous mes meilleurs vœux pour cette année 2019.

Le Maire,  
Roger POYEN



# État civil

## NAISSANCES : ILS SONT ARRIVÉS... EN 2018

Le 31 janvier  
à Dieppe

**CONSEIL** Valentin, Mickaël, Jordan

Le 7 avril  
à Abbeville

**RUYSCHAERT** Zak, Maé, Tao

Le 23 juillet  
à Rang-du-Fliers

**MALLET** Jade, Christine, Catherine

Le 22 août  
à Dieppe

**EL AMRI** Isaac, Aïssa, Claude

Le 20 novembre  
à Abbeville

**PAINSEC** Everian



FÉLICITATIONS

## MARIAGES : LEURS DESTINS SE SONT UNIS...



Le 2 juin : **ROQUAIN** Carole et **DEVOUCOUX** Eric

Le 7 juillet : **DUMUR** Evelyne et **BIDEL** Max

## DÉCÈS : ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Le 1<sup>er</sup> janvier

M. **LIGNER** Christophe, Bernard, Gaston

Le 14 janvier

M. **DERAMBURE** Jean-Pierre, Marc, François

Le 28 janvier

M. **PELTIER** Jean, Pierre, Camille

Le 28 février

M. **CLICHE** Serge, Jean, Victor

Le 24 mai

M. **DELMACHE** Gérard, Albert, Henri

Le 18 juin

M. **CARPENTIER** Philippe, Bernard

Le 7 juillet

M. **BOUTRY** Charles, Gaston, Eugène

Le 11 août

M. **MAINNEMARRE** Jean, Roger, Pierre





## Informations pratiques

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Lundi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 30 à **17 h 30**.  
 Mardi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 45 à **18 h 30**.  
 Mercredi : de 11 h 00 à 12 h 00.  
 Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 45 à **18 h 30**.  
 Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 30 à **17 h 30**.

☎ 03.22.30.86.87

📍 114, rue de la République - 80220 BOUVAINCOURT-sur-BRESLE

🌐 [secretariat@bouvaincourt-sur-bresle.fr](mailto:secretariat@bouvaincourt-sur-bresle.fr)  <http://www.bouvaincourt-sur-bresle.fr>

### PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire et les adjoints se feront un plaisir de vous recevoir, à votre demande, sur rendez-vous.

Pour cela nous vous invitons à contacter la mairie au 03.22.30.86.87 ou à aller sur le site de la commune, à la rubrique **Nous contacter**, <http://www.bouvaincourt-sur-bresle.fr/contact.html>, pour y laisser vos coordonnées et indiquer qui vous désirez rencontrer.

Nous vous rappellerons pour convenir avec vous d'un rendez-vous.

### LA DÉCHÈTERIE DE BEAUCHAMPS

La déchèterie est située **Impasse de la Fontaine d'Arcy**, à la sortie de Beauchamps en direction de Gamaches.

**Tél : 03.22.30.63.54**



**Vous pouvez y déposer** : déchets verts, encombrants, cartons, gravats, ferrailles, bois, DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), néons et ampoules, huiles moteur usagées, huiles alimentaires, textiles, piles, batteries, déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants...), verre, papiers, emballages recyclables, cartouches d'encre, pneus (véhicules légers uniquement). Amiante (se renseigner auprès du gardien)



**Déchets interdits** : ordures ménagères, les déchets dangereux présentant un caractère explosif (bouteille de gaz), les déchets présentant un risque pour la sécurité des personnes et de l'environnement.

**RAPPEL:** Les dépôts "sauvages" de déchets verts en divers endroits de la commune sont interdits et leurs auteurs seront poursuivis.

Depuis le 1er janvier 2019, pour répondre aux besoins des utilisateurs, il n'y a plus de distinction saisonnière pour les horaires de la déchèterie.

#### Collecte d'amiante:

3 collectes d'amiante sont programmées à la déchèterie de Beauchamps :  
 Mercredi 10 avril, Mercredi 10 juillet et Mercredi 16 octobre 2019 de 9h00 à 11h50.

L'amiante doit être liée et faire l'objet d'un double ensachage.

#### Horaires du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

LUNDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
MARDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
MERCREDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
JEUDI	FERMÉ	
VENDREDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
SAMEDI	9 h - 11 h 50	14 h - 17 h 50
DIMANCHE	FERMÉ	
FERMÉ les jours fériés		

### RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage des ordures ménagères est effectué le **MERCREDI MATIN**. Il faut donc penser à sortir son container le mardi soir.





## Informations pratiques

### LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

#### Les tarifs:

Habitants de la commune : weekend : 275 €  
 Vin d'honneur : 80 €  
 Hors commune : weekend : 360 €  
 Vin d'honneur : 100 €



Les demandes se font par écrit à la mairie (un formulaire est mis à votre disposition).  
 Un contrat de location est établi et une attestation d'assurance est demandée.

Le règlement de la location se fait par chèque à la réservation et ne sera encaissé qu'après la date de la manifestation.

Les clubs et associations de la commune bénéficient d'une gratuité annuelle et pour les réservations suivantes d'un demi-tarif (weekend : 137,50 € ; samedi : 40 €).

### CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PRÉVUES POUR CETTE ANNÉE : A VOS AGENDAS !

**Vendredi 28 Juin** Repas de l'école des Étangs (à confirmer)  
**Dimanche 30 Juin** Fête locale et Réderie de l'école  
**Vendredi 13 Juillet** Barbecue des Pompiers  
 Retraite aux flambeaux puis Feu d'artifice (sous réserve)

D'autres manifestations sont en préparation par le Comité des Fêtes.  
 Vous en serez informés par flyers dans vos boîtes aux lettres.

### BALAYAGE DANS LA COMMUNE

La société chargée du balayage des caniveaux dans la commune a programmé le passage de la balayeuse au cours de cette année 2019 aux dates suivantes :

Mardi 19 mars, Mardi 16 avril, Mardi 21 mai, Mardi 18 juin,  
 Mardi 16 juillet, Mardi 20 août, Mardi 17 septembre, Mardi 15 octobre.



### HORAIRES DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE GAMACHES



Le Centre des Finances Publiques (Perception) de GAMACHES, 10 rue de Déportés, est ouvert les **mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00**, et fermé les lundi et mercredi.

Toutefois, pendant ces heures de fermeture, un accueil téléphonique est assuré de 9h30 à 11h30 et 14h00 à 16h00 au **03.22.26.11.24**.

### HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	Fermée	15h15 - 18h15
<b>Mardi</b>	Fermée	14h15 - 18h15
<b>Mercredi</b>	8h45 - 12h00	Fermée
<b>Jeudi</b>	8h45 - 11h45	16h15 - 18h15
<b>Vendredi</b>	Fermée	14h15 - 18h15
<b>Samedi</b>	9h15 - 11h45	Fermée



## Informations pratiques

### LE DMP : QU'EST-CE QUE C'EST ?



Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé : traitements, résultats d'examens, allergies... Il vous permet de les partager avec les professionnels de santé de votre choix, qui en ont besoin pour vous soigner.

Gratuit, confidentiel et sécurisé, le Dossier Médical Partagé conserve précieusement vos informations de santé en ligne. Il vous permet de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital. Le DMP est le seul service qui vous permet de retrouver dans un même endroit :

-  • Votre historique de soins des 24 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie ;
-  • Vos résultats d'examens (radio, analyses biologiques...) ;
-  • Vos antécédents médicaux (pathologie, allergies...) ;
-  • Vos comptes rendus d'hospitalisations ;
-  • Les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence ;
-  • Vos directives anticipées pour votre fin de vie.

### En cas d'urgence, le DMP peut améliorer l'efficacité de votre prise en charge

En cas d'urgence, un professionnel de santé doit agir vite. L'accès à votre Dossier Médical Partagé peut s'avérer particulièrement utile :

- Lors d'un appel au Samu Centre 15 vous concernant, le médecin régulateur pourra alors accéder à votre Dossier Médical Partagé ;
- Si votre état présente un risque immédiat pour votre santé : un professionnel de santé pourra accéder à votre Dossier Médical Partagé.

Tous ces accès en urgence sont transcrits dans votre Dossier Médical Partagé.

### Un dossier confidentiel, sécurisé et à votre main

L'accès à votre Dossier Médical Partagé est hautement sécurisé. A part vous, seuls les professionnels de santé autorisés (votre médecin traitant, infirmier, pharmacien...) peuvent le consulter :

- Vous pouvez ajouter ou masquer un document. Seul votre médecin traitant peut accéder à l'ensemble des informations contenues dans votre DMP.
- Vous pouvez gérer les accès à votre DMP (bloquer un professionnel de santé, supprimer une autorisation).
- Vous êtes libre de demander à tout moment la fermeture de votre DMP.
- Le DMP n'est pas obligatoire et n'a aucun impact sur vos remboursements.

### COMMENT CRÉER UN DMP ?

En ligne, directement depuis le site, à l'adresse : <https://www.dmp.fr/patient/creation/etape1>

En pharmacie, ou auprès d'un professionnel de santé équipés d'outils informatiques adaptés

En CPAM, ou auprès d'un conseiller de votre organisme d'assurance maladie.

### COMMENT CONSULTER SON DMP ?

Votre DMP est accessible à tout moment depuis le site <https://www.dmp.fr/> ou via l'application DMP. Disponible sur smartphone et tablette, l'appli DMP vous permet de :

- Consulter vos informations de santé ;
- Visualiser les actions réalisées sur votre DMP ;
- Gérer les accès à votre DMP ;
- D'enrichir votre DMP en y ajoutant les données utiles à votre suivi médical.

Pour y accéder, vous devez déjà avoir créé votre DMP.





## Quelques rappels

### NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scies, ...) **ne peuvent être effectués que** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et le dimanche et les jours fériés, de 10h00 à 12h00.

(Arrêté Préfectoral du 20/06/2005, Art. 11)



### DÉCHETS VÉGÉTAUX

Un particulier **n'a pas le droit de brûler ses déchets végétaux à l'air libre**, les feux de jardins étant interdits. Il est recommandé de favoriser le compostage ou de déposer les déchets verts en déchèterie.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin à l'air libre :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage, ...



### CHIENS DANGEREUX

Conformément à la loi, tout propriétaire d'un chien de 2<sup>ème</sup> catégorie doit obligatoirement en faire la déclaration à la mairie.

La 2<sup>ème</sup> catégorie regroupe les chiens de garde ou de défense inscrits au LOF (Livre des Origines Français). Leur maître doit disposer de documents délivrés par la société centrale canine (certificat de naissance et pedigree) attestant de l'origine du chien.

Il s'agit des chiens de race Staffordshire Terrier, Pit-bull, American Staffordshire Terrier, Rottweiler, Tosa.



Elle regroupe également les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

### DÉJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement au ramassage des déjections canines. Alors, un seul geste : je ramasse dans un sac plastique (ou autre) et je jette dans une poubelle !



**LES CROTTES  
C'EST DANS LE SAC**





## Autres rappels

### DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

La demande de Carte Nationale d'Identité (CNI) et de passeport doit être effectuée dans une des mairies équipées(\*) d'un dispositif de recueil, comme celles de **FRIVILLE-ESCARBOTIN** et **GAMA-CHES**, où il faut ensuite revenir retirer la carte d'identité.

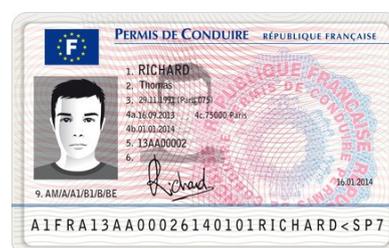


Il est également possible d'enregistrer sa demande depuis son domicile grâce au téléservice de pré-demande en ligne, disponible sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à l'adresse: <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>. Un numéro de pré-demande vous sera alors attribué et permettra de raccourcir le temps de dépôt de la demande auprès de la mairie équipée du dispositif de recueil.

(\*) La liste des mairies équipées est disponible sur le site internet : <https://www.service-public.fr>

### DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE

Les démarches relatives au permis de conduire sont à réaliser sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à l'adresse: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>.



Ces démarches concernent :

- l'inscription au permis de conduire nécessitant le passage d'un examen ;
- la demande de permis de conduire ;
- la consultation du solde de vos points.

Vous trouverez l'adresse du photographe ou de la cabine photomaton la plus proche de votre domicile vous proposant des **photos d'identité au format numérique**, sur le site : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>.

### PACS

L'enregistrement des Pactes civils de solidarité (Pacs) est effectué par l'officier de l'état civil de la mairie.

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Ils s'engagent à une aide matérielle réciproque (contribution aux charges du ménage : dépenses de loyers, de nourriture, de santé,...) et à une assistance réciproque (en cas de maladie ou de chômage).



PACS



**SE PACSER  
POUR MIEUX ORGANISER  
LA VIE COMMUNE**

Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer à la mairie.

Les futurs partenaires ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés, et ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs. Ils doivent **se présenter en personne et ensemble** devant l'officier de l'état civil de la mairie de leur résidence commune, **avec les documents suivants**:

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété *cerfa n° 15726\*02*) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire *cerfa n° 15725\*02*) ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).



# Les Travaux et les achats réalisés en 2018

Voici la liste des travaux qui ont été effectués dans la Commune au cours de l'année 2018.



## Au camping

- Nous avons amélioré le cadre de vie du Parc Résidentiel de Loisirs en réalisant des abris poubelles, mais aussi en sécurisant le camping par l'installation d'une canne à incendie. Ces travaux ont été effectués en régie.



## A la Mairie et à l'école

- Nous avons lancé les démarches administratives pour la rénovation et la mise aux normes de l'ensemble mairie-école. Tous les contrôles obligatoires, plomb amiante, étude du sol, étude géométrique etc... sont terminés.
- Nous avons sécurisé et embelli le préau et les jardinières de l'école, dans la foulée nous avons créé et protégé un passage école-bibliothèque, travaux effectués en régie.
- Notons également dans les dépenses relatives à l'école, le renouvellement de séries de manuels scolaires en conformité avec les nouveaux programmes.



## Ailleurs dans le village

- Nous avons continué la modernisation de l'éclairage public en remplaçant des luminaires par un éclairage à LED intelligent et beaucoup plus économique, **rue Saint-Hilaire** et **rue de l'Isle**.
- Nous avons aussi résolu plusieurs points noirs sur nos routes, notamment l'affaissement **rue du bois**, les défauts d'écoulement en face du ski nautique **rue de la forêt**, dans **la rue du bois**, nous avons aussi revu et corrigé les caniveaux **rue Saint-Hilaire** et **rue du bois**.



Affaissement rue du Bois



Caniveau rue Saint-Hilaire

- Vous l'avez remarqué en traversant notre village, une barque avec son pêcheur, un grand hôtel de luxe pour insectes, une maison des Schtroumpfs, un moulin et des arrosoirs sont apparus au milieu de massifs de fleurs dans différents endroits de notre commune.

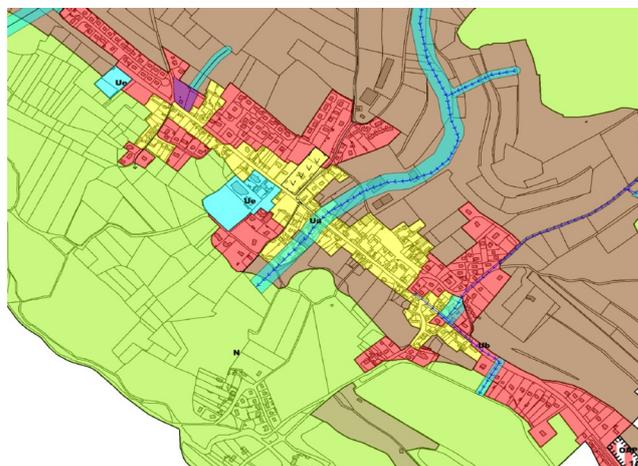


Tout cela est dû à l'imagination et à la réalisation de nos agents techniques que nous ne manquons pas de remercier.



## Les Travaux et les achats réalisés en 2018 (suite)

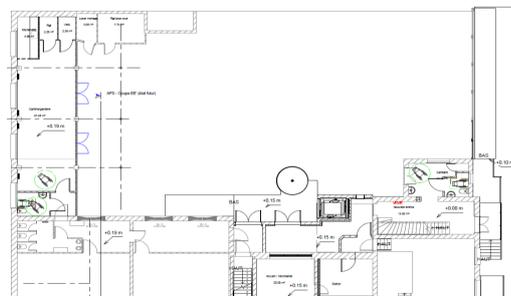
- 6 maisons ont été bâties sur l'expansion du lotissement « Les Camprets », il reste un seul terrain à vendre.
- N'oublions pas le nettoyage conséquent des berges des étangs et de la rivière ainsi que les plantations d'arbustes effectués bénévolement par les pêcheurs de l'AAPPMA.
- Plusieurs réunions publiques ont eu lieu pour notre PLU qui est à l'heure actuelle dans les services de l'état. Ce PLU n'est assurément pas parfait mais il a fallu se conformer à la réglementation en vigueur issue des nouvelles lois: loi ALUR, loi sur le Grenelle de l'environnement, loi ELAN. Si tout va bien il pourra être clos pour le 2<sup>ème</sup> semestre de 2019.
- Nous avons officialisé l'utilisation du bâtiment communal avec le SDIS de la Somme, en signant une convention avec le colonel Bertrand Vidot. Bien sûr à titre gratuit. Nous espérons que cette caserne sera inaugurée en 2019. Ne lui cherchez pas un nom il est tout trouvé.
- Nous avons aussi acquis divers matériels pour nos agents.



## Les Travaux prévus pour 2019

### EN PRÉVISION POUR CETTE ANNÉE 2019

- Agrandissement, rénovation et mise aux normes PMR de la Mairie, de l'école, de la garderie, de la cantine, et de la BCD avec la création d'un dortoir pour la maternelle, la création d'un bureau pour la directrice de l'école. Cantine refaite entièrement pour l'agrandir, car notre cantine scolaire a de plus en plus de succès. Très gros projet pour notre collectivité de plus d'un demi-million mais nous devrions être subventionnés entre 70 et 80 % ;
- Refaire le parking de la caserne des pompiers et de la poste avec place de stationnement aux normes PMR ;
- Mise aux normes de notre agence postale communale ;
- Refaire la clôture du Parc Résidentiel de Loisirs, d'ailleurs, déjà commencée, par la pose de grilles et d'un muret de chaque côté de l'entrée. Revoir l'enclos au fond du camping avec une sortie de secours. Poursuivre la création d'autres points poubelles. Améliorer le parking à l'entrée du PRL.
- Nous allons poursuivre l'amélioration du cadre de vie de notre commune en continuant de remplacer l'éclairage public par des projecteurs à LED.
- Des problèmes d'écoulement existent encore, place du soleil levant, rue de la Bresle, qu'il faudra résoudre ;
- Poursuite de l'équipement en matériels de nos agents et remplacement de celui trop vétuste. Pour le protéger, un projet de bâtiment derrière la salle de sport est à l'étude ;
- Un nouveau site internet de la commune va bientôt voir le jour créé par notre secrétaire de mairie, Monsieur Devismes.
- Et bien sûr la réalisation des différents travaux qui viendront à se présenter...





## Vie de la Commune

### BOUVAINCOURT HONORE LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE

Depuis 2014 chaque cérémonie du 11 novembre a commémoré les soldats de la Grande Guerre. L'implication des enseignants et des élèves de l'Ecole des Étangs a permis aux habitants présents de comprendre les impacts de cette guerre sur les habitants de notre commune à l'époque.

Pour le centenaire de l'Armistice, en ce 11 novembre 2018, la municipalité a organisé une série d'événements pour marquer ce moment crucial de notre histoire. Les Sapeurs Pompiers et leur Clique, fidèles accompagnants de toutes nos cérémonies, ont joué la musique traditionnelle 'Aux Morts' et 'Aux Champs'. Ensuite, le Maire, accompagné du Président des Anciens Combattants, Monsieur Claude Bardoux, ont dévoilé une plaque spécialement commandée pour ce centenaire. Clairement visible sur notre monument aux Morts, cette plaque honore les morts de notre village et arbore le message de paix « *pour que cela ne se reproduise plus jamais* ».



Comme tous les ans, le Maire a évoqué le nom de chaque villageois qui a perdu la vie pendant les deux guerres mondiales. A chaque nom prononcé, un élève de l'école a déposé sur un tableau blanc un coquelicot ou un bleuet, fabriqué par ses soins, pour symboliser l'entente des Alliés et les pertes de chaque côté. A 11 heures précises, dans une synchronisation poignante, alors que le Maire lisait le discours du Président de la République, les cloches de l'église se sont mises à sonner.

La commémoration s'est poursuivie avec la projection d'un film organisée par Yveline Hénocque, Adjointe en charge de l'animation. A travers l'histoire de la signature de l'Armistice, des chansons de 1918 sur la victoire et des témoignages des Poilus sur leurs souvenirs du cessez-le feu, c'était un film qui rappelait à chacun l'importance de notre devoir de mémoire.

Devant les panneaux d'exposition où les élèves racontaient leurs expériences au Musée de la Grande Guerre à Albert, les enfants ont chanté « Maudite soit la Guerre ». Ce texte émouvant, au refrain évocateur « Nous on chante cette mélodie, pour la paix, contre l'oubli », a clôturé avec espoir cette cérémonie de mémoire.

La Municipalité tient à remercier chaleureusement tous les participants, qui ont œuvré pour faire de cette cérémonie un moment essentiel dans notre histoire communale.





## Vie de la Commune

### LA PAGE D'HISTOIRE DE BOUVAINCOURT... PAR LE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

#### Bouvaincourt durant la guerre de 100 ans :

Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle le fief de Bouvaincourt fut partagé en indivis entre les maisons de Cayeux et de Créquy.

En septembre 1304, **Hue de SAINT-HILAIRE**, par acte solennel, devant la justice de Ponthieu, jure de ne pas revenir sur l'octroi de la dîme de Bouvaincourt, par ses aïeux au profit de Notre-Dame de Gamaches, cet acte est contresigné par **Jean DE CAÏEU**, seigneur en partie de Bouvaincourt.

Le Terrier de Ponthieu (1311-1312), conservé par la Société des Antiquaires de Picardie (dont une copie se trouverait à la Bibliothèque Municipale d'Abbeville) nous donne deux documents concernant Bouvaincourt :

- En mars 1311, Philippe **DE CRÉQUY** passe aveu devant Jeanne Comtesse d'Eu de la châtelaine de Bouvaincourt.
- En décembre 1311, Enguerrand **QUIERET**, oncle et tuteur de **Firmin D'AOUST**, passa aveu pour son neveu d'un fief à Bouvaincourt qu'il tenait de Philippe de Créquy.

En 1337, le sieur de Bouvaincourt est convoqué à la guerre, la même année un **Jean DE CRÉQUY** est cité parmi les hommes de fief de la prévôté du Vimeu.

L'épigraphie de l'Abbaye de Corbie, nous permet de retrouver quelques éléments sur la dévolution du fief de Bouvaincourt, grâce aux monuments funéraires de l'ancienne chapelle DE SOYÉCOURT.

« *CY GIJT MEJIRE GILLES DE SOYECOURT JEIGNEUR DUDIT LIEU, FRANVILLES, MOUCOURT, BEAUVOISY, TORCY EN ARTHOIS, MONTIGNY, ECHANJON DE FRANCE DU TERM & REGNE DE PHILIPPE DE VALOIS, QUI DECEDA L'AN MIL TROIS CENS QUARENTE SIX PRIEZ DIEU POUR SON AME.* »

à coté nous pouvions voir l'inscription suivante :

« *CY GIJT MADAME AGNES DE CAYEU, DAME DE SOYECOURT & DE SON PROPRE DES TERRES DE BOUVAINCOURT & DE MEGNEJLIES EN VIMEU QUI DECEDA LE TROISIEME JOUR DE JUIN L'AN MIL TROIS CENS QUARENTE & UN. PRIEZ DIEU POUR SON AME* »

Ces inscriptions peuvent nous sembler étranges car jusqu'en 1338 **Gilles DE SOYÉCOURT** est déclaré comme époux de **Marguerite DE LA TOURNELLE**. Il se pourrait que Marguerite morte, **Gilles DE SOYÉCOURT** épousa **Agnès DE CAYEUX**, dame de Bouvaincourt et de Meneslie.

Autre Fait étrange aucune pierre tombale de la chapelle DE SOYÉCOURT ne mentionne **Marguerite DE LA TOURNELLE**, où serait-elle inhumée ?

Gilles participa, en tant que chevalier banneret aux guerres de Flandre (1323-1328) et reçut pour services rendus la terre de Montigny-Lencoup, en Île-de-France, confisquée par le roi à l'intendant des finances Pierre de Rémi.

En 1328, **Gilles DE SOYÉCOURT** devint grand échanson de France. En 1331, il était présent au jugement rendu au Louvre en faveur du Duc de Bourgogne, Eudes IV, à propos du comté d'Artois revendiqué par Robert III d'Artois. En 1338, il entra au Conseil du Roi.

**Gilles DE SOYÉCOURT** participa à la guerre de succession de Bretagne avec le duc de Normandie (le futur roi Jean II le Bon). En septembre 1343, le roi Philippe VI le chargea de régler le différend qui opposait l'amiral de France, HUGUES QUIERET à des capitaines de navires, à Boulogne-sur-Mer.

En août 1346, la chevauchée d'Édouard III ravagea le Vimeu. Les anglais brûlèrent de nombreux villages dont Bouvaincourt avant de s'installer à Oisemont. Les Anglais furent repoussés à Saint-Valéry-sur-Somme. Durant leur fuite, les Anglais firent beaucoup de prisonniers. Le roi d'Angleterre, ayant profité de la trahison d'un de ces prisonniers a pu passer la Somme pour se rendre à Crécy, où les français subirent une terrible défaite.



## Vie de la Commune

### LA PAGE D'HISTOIRE DE BOUVAINCOURT... PAR LE SECRÉTAIRE DE MAIRIE (SUITE)

**Gilles DE SOYÉCOURT** mourut sûrement à la Bataille de Crécy, ou des suites de cette bataille, comme l'indique sa pierre tombale.

Le fief de Bouvaincourt passe ensuite à **Charles DE SOYÉCOURT** fils de **Gilles DE SOYÉCOURT** et de **Marguerite DE LA TOURNELLE**. Charles épousa en 1362 **Philippa DE CRÉQUY** fille **Philippe DE CRÉQUY**, châtelain de Bouvaincourt et seigneur de Verton. **Charles DE SOYÉCOURT** participa au combat contre les Anglais assiégeant La Capelle, en 1339. Il servit ensuite, en Picardie sous le roi de Navarre, Charles le Mauvais, comme chevalier banneret, avec 25 écuyers en 1352 et, en 1364, sous le Comte de Tancarville, lieutenant du roi en Champagne.

En septembre 1369, le Vimeu est de nouveau dévasté par les armées Anglaises menées par Jean de Gand, duc de Lancastre, qui passe la Somme puis la Bresle pour assiéger Harfleur.

En janvier 1372, **Charles DE SOYÉCOURT** fit don au Lieu Dieu d'un bois qu'il possède à « Darreny ». Ce don s'est fait avec l'accord de **Charles, Hugues et Blanche DE SOYÉCOURT** ses enfants et de **Philippa** sa femme.

En 1376, **Charles II DE SOYÉCOURT**, atteint de démence, est placé sous la tutelle de Hugues, son frère. Cet **Hugues DE SOYÉCOURT** épousa lui aussi une fille de la maison de Cayeux du nom de Agnès. Est-ce que les chroniqueurs n'ont pas associé à tort ces deux dames ? Pourtant, les épitaphes nous mentionnent bien une **Agnès DE CAYEUX** dans cette maison, mais beaucoup plutôt dans l'histoire. On donne pour enfants de Hugues : Gilles et Jean.

Ce **Jean DE SOYÉCOURT** est aussi mentionné dans l'épigraphie de l'abbaye de Corbie :

*« CY GIJT MEJFIRE JEHAN DE SOYECOURT, SEIGNEUR DUDIT LIEU, FRANVILLE, BEUVAINCOURT, MEGNELIES, TORJY, VERLTON JUR LA MER QUI DECEDA LE III OCTOBRE MIL TROIS CENS QUATRE VINGT. »*

Les mémoires de la maison DE SOYÉCOURT publiées en 1642 nous donne comme épouse de Jean Isabeau de Gouy. Or, l'épigraphie mentionne une dame de Varenne, morte en 1376.

Le 12 janvier 1380 Thomas de HORSLAVILLE, se rendant à la fête patronale de Bouvaincourt, fut pris à partie par la femme de Pierre ROUSSELLE qui l'accusa à tort d'avoir volé ses bijoux durant une danse. Quelques jours après Pierre ROUSSELLE supplia Thomas de HORSLAVILLE de pardonner sa femme et proposa une médiation. Cette médiation tourna au cauchemar et les choses se sont envenimées. Thomas de HORSLAVILLE alla trouver Jean PESQUET et décidèrent d'humilier Pierre ROUSSELLE . Ils se rendirent la nuit en la maison Pierre ROUSSELLE à Beuzeville, mais ce dernier a pris la fuite. Les quatre hommes l'ont retrouvé et mis à tabac. Le meurtre de Pierre ROUSSELLE fut si horrible qu'il fut consigné dans les chroniques. Un acte de la justice royale conservé aux archives nationales, confirme cet événement puisque l'on rapporte que Jean PESQUET, meurtrier fut gracié par le Roi pour son joyeux avènement et par le fait que Jean PESQUET servit le Roi contre les anglais. Cette grâce fut accordée par lettre de rémission du Roi Charles VI daté du 25 mars 1381 et conservée aux archives nationale sous la série JJ 118.

L'armorial de Ponthieu de 1425 nous donne les armes d'un sieur de Bouvaincourt, banneret en Ponthieu qui portait " d'or au chevron de gueule" il citerait un document de 1380.

En 1398, **Hugues DE SOYÉCOURT** vend le fief de Bouvaincourt à **Marie de BERRY**, comtesse d'Eu

En 1415, Henri V roi d'Angleterre débarque à nouveau en Normandie, ses troupes bivouaquent aux environs d'Eu et s'établissent, dès le 12 octobre 1415, sur la rive gauche de la Bresle, en face de Bouvaincourt près de Saint-Pierre-en-Val. Elles franchissent la Bresle et livrent un combat sur un lieu nommé « Le Quesne à leu » puis sont repoussées à Bouvaincourt, elles passent la nuit du 12 au 13 à Incheville puis ils franchirent de nouveau la rivière le 13 au matin, aux moulins de Gousseauville, entre Gamaches et l'abbaye du Lieu-Dieu, traversèrent Buigny, Friville, Nibas, tandis que Boucicaut, Clignet de Brabant et le bâtard de Bourbon essaient sur l'autre rive à Soreng et gravissent les Pentès de la vallée entre Tilloy et Bouillancourt-en-Séry, pour atteindre le grand plateau du Vimeu.



## Vie de la Commune

### DES BOUVAINCOURTOIS RÉCOMPENSÉS

La cérémonie des vœux du 26 janvier 2019 était l'occasion pour notre Maire de revenir sur le bilan 2018 et les projets d'avenir pour 2019. C'est lors de cette cérémonie conviviale, qui réunit chaque année de nombreux villageois, que Monsieur le Maire a remis de nombreuses récompenses.

Tous les enfants ayant participé au concours de dessin organisé par la Bibliothèque ont été primés ; remis par l'adjoint au Maire Philippe Decagny, nos dessinateurs ont reçu un diplôme et un chèque cadeau pour des livres. Les jolies œuvres, sur le thème des personnages de Bandes Dessinées, étaient ainsi exposées pour être admirés par tous.



En reconnaissance de leur investissement et dévouement dans des activités de bénévolat, le Maire a tenu à récompenser 3 personnes qui donnent de leur temps pour le bien de la commune. Marie-Claude Bénard et Marie-José Vattier travaillent toutes les deux bénévolement à la Bibliothèque depuis son ouverture en 2018. Denise Derambure aide toutes les semaines au Jardin pédagogique, initiant patiemment les enfants à la culture de fruits et de légumes. Toutes trois ont reçu la Médaille de la Ville, remise par l'adjointe au Maire, Yveline Hénocque.

Trois de nos ouvriers municipaux ont également reçu la Médaille de la Ville, en récompense de leur investissement et imagination dans les travaux d'embellissement de la commune. Julien Gaudry, Philippe Pancras et Mikaël Dautresire ont créé et installé de nombreuses réalisations fleuries, qui égayaient les entrées et les places du village.



La dernière récompense de la soirée fut pour le Maire lui-même. Pour honorer 35 ans de mandat électif sans interruption, le 1<sup>er</sup> Adjoint, Yves Mainnemarre, a retracé la carrière d'élu de Roger Poyen. Élu depuis 1983, ensuite 1<sup>er</sup> adjoint puis Maire depuis 2014, son engagement envers les administrés de notre commune est constant, et une telle longévité dans une fonction électorale est très rare. C'est pour cette raison que le Préfet de Région lui a octroyé la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon Or. Il fut décoré de cette Médaille d'honneur par le Maire honoraire de notre commune, Mr Claude Bardoux, lui-même élu et maire pendant 31 ans.



## Vie de la Commune

### BIENVENUE À LA BIBLIOTHÈQUE

Ouverte le 16 mai 2018, la Bibliothèque Municipale située dans la Salle des Associations, est ouverte gratuitement le mercredi de 14h00 à 16h00 et le vendredi de 17h30 à 19h00.

Sabrina Heudes, Marie-Claude Bénard, Violette Cayeux et Marie-José Vattier vous y accueillent et vous conseillent.



### Des livres pour tous et pour tous les goûts

La bibliothèque met à votre disposition plusieurs centaines de documents pour la jeunesse et les adultes : romans divers (classiques, policiers, d'aventure, fantastiques,..) - B.D. et mangas – documentaires dans de nombreux domaines (santé, cuisine, histoire, société, technologies...). De nouveaux livres sont acquis chaque année et le renouvellement est également assuré par le prêt de livres de la Bibliothèque Départementale de la Somme.

Et si vous désirez un livre qui n'est pas sur les rayonnages, il suffit de le demander et vous pourrez venir le chercher quelques jours plus tard.

Un poste informatique est à votre disposition pour surfer sur internet afin d'effectuer des recherches documentaires.

La bibliothèque a déjà organisé deux ateliers "Lecture de contes", une exposition sur la Bande Dessinée, un Concours de dessins, un goûter de Noël.

Peu importe votre âge, il existe toujours un livre pour vous attirer et vous plaire, une histoire pour vous émerveiller, vous surprendre ou vous faire rire.

N'hésitez pas, venez découvrir ou redécouvrir votre Bibliothèque Municipale !



Quelques livres disponibles

### SALLE COMBLE POUR LE LOTO DU COMITÉ DES FÊTES !



Un grand nombre de personnes ont pris place dans la salle des fêtes le 3 mars pour le 2<sup>ème</sup> Loto organisé par le Comité des Fêtes.

Pour cette version spéciale "bons d'achat" d'une valeur totale de 2000 €, animée par Nounou, dans la bonne humeur, la concentration était de mise. Les bénéfices serviront à financer d'autres



animations au service de la commune, dont la programmation sera dévoilée plus tard.

### AMBIANCE FESTIVE POUR LE REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des aînés a lieu cette année le dimanche 10 mars. Chouchoutés par un bon repas, préparé par le Traiteur "Le Vol au Vent" de NIBAS, nos aînés étaient nombreux à prendre la direction de la piste de danse pour valser au rythme de l'accordéoniste.

Une journée festive, saluée par Monsieur le Maire, et l'occasion pour des amis de se revoir.





# Vie de la Communauté de Communes

## NOUVEAU TRI SÉLECTIF : PLUS SIMPLE LE TRI !



Vous pouvez désormais déposer dans le bac emballages de couleur jaune tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, **tous les emballages en plastique, sans exception.**

### Quelques exemples :

bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...



Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre, de couleur verte.

### Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage !

Pour éviter les doutes, consultez le mémo-tri qui vous précise les nouvelles consignes en usage dans la commune.



**Attention : ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales ! (notamment celles présentes sur les emballages).**

Si vous avez une question, vous pouvez contacter la Communauté de Communes des Villes Sœurs (C.C.V.S) au 02 27 28 20 87 ou consulter le site [www.villes-soeurs.fr](http://www.villes-soeurs.fr) ou [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

Grâce à votre geste de tri, la Communauté de Communes des Villes Sœurs agit en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

### Quelques chiffres concernant notre commune :

Quantité d'ordures ménagères récoltée par habitant et par an : environ 231 Kg, en dessous de la moyenne des 28 communes de la CCVS qui est de 334 Kg. Mais on peut faire nettement mieux.

Tri sélectif : 10 € cout moyen de revient par tonne,

Déchèterie : 60 € cout moyen de revient par tonne,

Ordures ménagères : 169 € cout moyen de revient par tonne.

Comme vous le voyez, les différences sont énormes. Alors pensez au tri sélectif !

## POINT D'ACCÈS AU DROIT

La Communauté de Communes des Villes Sœurs propose un Point d'Accès au Droit, dans le cadre d'une convention signée avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

Ce service permet à tout citoyen du territoire de se voir proposer **gratuitement** un rendez-vous avec un notaire, un huissier ou un avocat pour évoquer une affaire, un litige, un différend. Le fond de l'affaire ne sera pas traité dans ce rendez-vous mais le requérant sera guidé vers les services, les professionnels ou les conseils les plus pertinents.

Pour contacter le Point d'Accès au Droit, **il suffit d'appeler** du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h le 02 27 28 05 91.

Les permanences d'avocats ont lieu le 4<sup>ème</sup> lundi du mois de 9h à 12 h, sur rendez-vous.

Les permanences avec les notaires et les huissiers se font uniquement sur rendez-vous.



# Vie de la Communauté de Communes

## LA FIBRE ARRIVE !



Le Nœud de Raccordement Optique (NRO) de Beauchamps ayant été inauguré le 3 décembre 2018, la commercialisation de la fibre optique a débuté sur les communes de Beauchamps, Gamaches, Bouvaincourt et Oust-Marest.

La Communauté de Communes des Villes Sœurs et la société COVAGE ont organisé, à la salle Paul Éluard de Gamaches, le jeudi 13 décembre 2018, en lien avec Somme Numérique, un forum permettant aux habitants de ces communes de rencontrer les six Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) qui ont pu leur présenter leurs offres.

 comcable	 Nordnet	 K-Net
 VIDEOFUTUR	 Coriolis Télécom	 Ozone

## Qu'est ce qu'une fibre optique ?

Un câble de fibre optique est un fil de verre particulièrement fin qui conduit... de la lumière ! Ce signal lumineux injecté dans la fibre est ainsi capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur de très longues distances. Une prouesse technologique qui répond aux besoins croissants de débit et d'échange d'informations. Capable d'acheminer des volumes de données considérables, au moins 30 fois plus vite que le réseau ADSL, la fibre optique est ainsi au cœur de la révolution des télécommunications.



## La fibre chez vous : Un accès ultra-rapide à Internet et au monde moderne

Avec la fibre optique, profitez d'une vitesse de transmission d'informations sans équivalent. Le téléchargement d'un film via une offre légale de vidéo à la demande ne nécessite plus que quelques secondes avec la fibre optique très haut débit contre plusieurs minutes avec une connexion ADSL. Téléchargement, partage de fichiers volumineux, applications instantanées, tout est accéléré !

## Un accès internet très haut débit (jusqu'à 1 Gb/s) et une multitude de services.

La capacité de la fibre optique à transporter des débits très importants offre la possibilité à plusieurs personnes d'un même foyer de faire des usages simultanés sans aucune contrainte grâce à des débits allant de 100 Mb/s à 1 Gb/s : connections simultanées sur différents écrans, services en accès direct, gestion des fichiers sur le Cloud... tout va plus vite !

## Comment ça marche ?

- Testez votre éligibilité à la fibre optique sur le site : [www.covage.com](http://www.covage.com) 
- Demandez les offres des fournisseurs d'accès présents sur notre territoire .  
Actuellement, 6 opérateurs ont déjà fait le choix d'utiliser le réseau de fibre optique Somme Numérique : Comcable, Coriolis, K-net, La Fibre vidéofutur, Nordnet et Ozone.
- Vous recevez les offres et vous n'avez plus qu'à choisir !

**Rendez-vous le Lundi 1<sup>er</sup> avril à 18h30, à la Salle Polyvalente, pour une réunion d'information avec COVAGE, pour tout savoir sur**





# Vie de la Communauté de Communes

## LES ANIMATEURS DES ESPACES NUMÉRIQUES MOBILES VOUS AIDENT !

La Communauté de Communes des Villes Sœurs est soucieuse à l'heure où le numérique prend de plus en plus de place, où la fibre se déploie dans certaines communes, d'apporter une aide à ses habitants pour tout ce qui concerne la maîtrise de l'outil informatique et ses utilisations que ce soit pour la recherche d'emploi, pour les relations avec les administrations (impôts, CAF, etc...).

Dans ce cadre elle envisage de mettre en place avec le concours d'Espace Numérique Mobile de Normandie (ENM) des permanences régulières sur son territoire.

Espace Numérique Mobile est une structure portée par différents acteurs de la formation avec le soutien de l'Europe, de l'État, de la région Normandie, du département de Seine Maritime et de divers autres acteurs.

Espace Numérique Mobile c'est un véhicule qui grâce à une liaison satellite peut offrir partout une connexion haut débit et donc vous permettre de remplir et d'envoyer un formulaire, d'entrer en contact avec une administration etc...

Avec 10 ordinateurs connectés à Internet, imprimante-scanner, casques, micros..., un formateur sera présent pour vous accompagner dans vos démarches ou pour montrer comment envoyer un mail, un CV, comment utiliser les logiciels de base de la bureautique, et répondre à toutes les questions qui pourraient lui être posées.

ENM et la Communauté de Communes ont décidé de mettre en place des journées d'aide à l'utilisation de l'informatique dans les différentes communes. La prochaine et dernière de ces journées à BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE aura lieu **le lundi 25 mars 2019, de 14h à 16h**, ENM accueillera toutes les personnes qui le souhaiteront **à la Salle polyvalente**. D'autres journées auront lieu, sur les autres communes de la CCVS, dans les semaines qui suivent.

Ce service est accessible librement et gratuitement à tous, retraités, actifs, demandeurs d'emplois, artisans, commerçants, etc...

**A votre service**

- ▶ Accès internet
- ▶ Ordinateurs
- ▶ 1 animateur

**Conseils et accompagnements**

- ▶ Bureautique
- ▶ CV
- ▶ Emploi store
- ▶ etc...

Mes démarches sur internet ?      Comment envoyer un mail ou un CV ?

**Demandeur d'emploi, particuliers, auto-entrepreneurs...  
C'est gratuit, c'est pour vous, c'est pour tous !**



# Détendez-vous ... Résultats

## RÉSULTATS DES JEUX DU PETIT BOUVAINCOURTOIS N° 9

Solution de la grille d'anagrammes

	I	S	R	A	E	L	
A	U	S	T	R	A	L	I
		A	L	G	E	R	I
		B	R	E	S	I	L
A	R	M	E	N	I	E	
C	R	O	A	T	I	E	
		C	H	I	N	E	
R	O	U	M	A	N	I	E
		P	E	R	O	U	

**Solution des mots-mêlés**  
sur le thème des animaux d'Afrique

L'expression à découvrir était :

**VIANDE DE BROUSSE**

Solution de la grille de sudoku

6	4	1	9	7	5	3	2	8
3	7	2	6	8	4	5	1	9
5	9	8	3	2	1	6	7	4
9	1	3	4	6	7	8	5	2
4	2	5	8	1	9	7	6	3
8	6	7	2	5	3	9	4	1
1	8	9	5	4	6	2	3	7
2	5	4	7	3	8	1	9	6
7	3	6	1	9	2	4	8	5



# Détendez-vous ...

## MOTS MÊLÉS : AUTOMOBILE

Après avoir barré tous les mots de la liste, il restera dans la grille 12 lettres inutilisées avec lesquelles vous pourrez former un mot en rapport avec l'automobile.

R	A	E	N	I	E	R	F	F	O	C	R	I	C	N
I	I	E	S	E	I	G	U	O	B	O	R	S	A	O
O	R	M	O	T	E	U	R	M	O	U	U	U	R	X
V	B	U	U	T	E	R	E	I	T	R	O	P	T	A
R	A	F	P	T	E	N	I	N	A	R	B	E	N	L
E	G	N	A	D	I	V	J	D	P	O	M	R	A	K
S	U	S	P	E	N	S	I	O	N	I	A	U	L	F
E	I	R	E	T	T	A	B	R	L	E	T	T	O	I
R	S	S	A	U	T	O	R	A	D	I	O	N	V	L
D	C	T	S	E	S	S	R	U	E	R	V	I	L	T
N	A	A	U	A	I	E	C	O	M	P	T	E	U	R
A	P	R	R	M	H	E	L	A	D	E	P	C	U	E
L	O	T	R	T	E	C	N	E	S	S	E	A	L	R
A	T	E	U	R	E	L	E	S	E	I	D	O	R	S
C	P	R	P	H	A	R	E	P	I	S	T	O	N	T

- |           |            |            |
|-----------|------------|------------|
| AIRBAG    | ENJOLIVEUR |            |
| AUTORADIO | ESSENCE    |            |
| BATTERIE  | FILTRE     | RADIATEUR  |
| BOUGIE    | FREIN      | RESERVOIR  |
| CALANDRE  | FUMÉE      | RIVET      |
| CAPOT     | KLAXON     | SOUPAPE    |
| CARTER    | LIVREUR    | STARTER    |
| CEINTURE  | MOTEUR     | SUPER      |
| CHASSIS   | PÉDALE     | SUSPENSION |
| COFFRE    | PERMIS     | TAMBOUR    |
| COMPTEUR  | PHARE      | TOLE       |
| COURROIE  | PISTON     | TRAPPE     |
| CRIC      | PNEU       | VIDANGE    |
| DIESEL    | PORTIERE   | VITESSE    |
|           |            | VOLANT     |

Inscrivez ici l'expression :

-----

## ANAGRAMMES : LES PRÉNOMS

Reportez dans la grille de droite les prénoms formés à partir des anagrammes des mots de la grille de gauche, et vous découvrirez un neuvième prénom dans la colonne colorée.

B	A	C	T	E	R	I	E	▶						
				O	R	A	C	L	E	▶				
S	A	L	I	S	S	A	N	T	▶					
		N	A	T	U	R	E	L	▶					
		S	O	L	A	I	R	E	▶					
		V	O	I	L	I	E	R	▶					
		M	I	N	A	R	E	T	▶					
		L	E	V	I	E	R	▶						

## SUDOKU :

Remplissez les cases avec des chiffres allant de 1 à 9, en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne, et une seule fois par carré de neuf cases.

	5		2				4	
			7				3	6
		7	6		4	9	1	
	6	3						
8								3
						1	5	
	3	1	4		8	6		
5	9				1			
	4				7		2	

Jeux de lettres  
et de chiffres



*Le petit Bouvaincourtois  
votre bulletin municipal*

